



www.angers.fr

Communiqué de presse  
24 juin 2010

## Angers désigne les trois lauréats de son appel à projet pour la réalisation de logements innovants

Dans ses choix budgétaires 2009/2010, la Ville d'Angers a inscrit 15 millions d'euros exceptionnels pour soutenir le logement social. Parmi les mesures prévues : un appel à projet qui a pour but d'encourager l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux besoins des ménages les plus précaires.

Les 19 et 20 mai derniers, la Commission d'appels d'offres a retenus trois lauréats :

- L'équipe GUERIF-HUET-CRUARD-GIRUS dont GUERIF est le mandataire
- L'équipe BRIAND-BODREAU-AMD CHARPENTE-BOPLAN-CESBRON-GERS dont BRIAND est le mandataire
- L'équipe SOGEA-VIE-CERT-AREA dont SOGEA est le mandataire

Les premières mises en construction débuteront avant l'été 2011

### 24 équipes de qualité pour une sélection rigoureuse

L'appel à projet pour la conception et la réalisation de logements innovants a permis à 24 équipes de déposer leur candidature. Après une étape de pré-sélection, 10 ont été retenues pour participer à la deuxième phase de la procédure. Enfin, trois lauréats ont été sélectionnés pour la qualité de leur réponse sur :

- l'innovation et la qualité du projet : qualité architecturale et urbaine du projet, qualité de la construction et qualité des logements,
- le coût : coût de la construction (lié notamment à la durée) et coût estimé des charges imputables aux futurs locataires et gestionnaires
- la dimension durable : performances énergétiques et environnementales du bâtiment

Les trois équipes sélectionnées maîtrisent des procédés constructifs innovants et travaillent des matériaux différents : le béton, le bois et le métal. Les prix de construction proposés sont de l'ordre de 1 000 à 1 300 euros le m<sup>2</sup> de surface habitable.

### Un partenariat exemplaire

Le succès de la démarche s'explique en partie par la volonté commune des acteurs angevins à œuvrer ensemble en faveur du logement social. La démarche est en effet fondée sur un partenariat étroit et exceptionnel entre la Ville d'Angers et les 6 bailleurs sociaux du territoire (Angers Habitat, la Soclova, le Val de Loire, Logi-Ouest, le Toit Angevin et Anjou Castors dont le patrimoine cumulé représente 30% des logements d'Angers) réunis au sein d'un groupement de commandes.

Leur objectif commun ? Adapter et développer l'offre de logements sociaux. L'initiative a pour objectif de proposer des réponses aux besoins de logement des ménages face à deux constats majeurs de ces dernières années : le temps long de la production de logement et les coûts toujours plus élevés. Ainsi, une partie des ménages est exclue de l'accès à la location de logements neufs, aux meilleures conditions de confort.

### L'appel à projet pour la conception et la réalisation de logements innovants de la Ville d'Angers, l'une des « 30 nouvelles mesures à connaître »

Alors que nombreux sont ceux, concitoyens et entreprises, qui connaissent des difficultés, la Ville d'Angers, s'est mobilisée et a décidé de mettre en oeuvre de nombreuses mesures et réalisations qui améliorent le quotidien des Angevins, notamment grâce à des actions en faveur du pouvoir d'achat, à un large plan pour le développement économique et à une politique de solidarité encore renforcée.

### Contact presse

Corine Busson-Benhammou

Responsable des relations presse – Ville d'Angers/Angers Loire Métropole

02 41 05 40 33 – corine.busson-benhammou@ville.angers.fr